

ANR au 30 septembre 2008 : stable à 10,14 € par action.

Prix d'exercice des BSA B fixé à 3,46 €

Paris, le 30 octobre 2008 : Au cours du troisième trimestre 2008, l'ANR est resté stable à 10,14 € par action.

Evolution au cours du troisième trimestre 2008 :

L'Actif Net Réévalué (ANR) au 30 septembre 2008 (part des commanditaires) s'élève à 24,84 millions €, soit **10,14 € par action**

Après prise en compte de l'effet dilutif résultant de l'exercice des BSA B, qui aura lieu du 31 octobre au 6 novembre 2008, sur la base d'un taux d'exercice de 100%, au prix de 3,46 €, l'ANR serait de **8,45 € par action**

L'actif net, au 30 septembre 2008, se décompose de la façon suivante :

- Actifs financiers (composés de onze sociétés) : 20,03 millions €, soit 81 % ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement (placées dans des produits monétaires) : 3,95 millions €, soit 16 % ;
- Actifs incorporels (frais d'établissement) : 0,86 million €, soit 3 %.

Un portefeuille diversifié :

Le portefeuille de TURENNE INVESTISSEMENT est ainsi constitué, au 30 septembre 2008, de onze participations qui représentent une valorisation totale de **20,03 millions €**, dans les secteurs d'expertise suivants :

Santé :

- ◆ *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- ◆ *Capsule Technologie*, leader mondial des solutions de connectique des appareils médicaux aux systèmes d'information hospitaliers ;
- ◆ *Dedienne Santé*, spécialiste des implants orthopédiques (hanche, genou et kits ancillaires) et viscéraux ;

Distribution spécialisée :

- ◆ *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- ◆ *Climadiff*, leader français des ventes de caves à vin ;

Services externalisés :

- ◆ *Dromadaire*, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur internet (plus de 3 millions d'utilisateurs actifs) ;
- ◆ *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- ◆ *Idé Groupe*, leader français des services d'infographie à destination des médias papier et électroniques.
- ◆ *Mediastay*, un des leaders européens du « performance marketing » ;
- ◆ *Lucky Surf*, société sœur de *Mediastay* en Amérique du Nord ;
- ◆ *Webhelp*, n°3 français de l'externalisation de centres d'appels et de gestion de la relation clients ;



Augmentation de capital par exercice des BSA B :

Lors de l'introduction en Bourse de TURENNE INVESTISSEMENT en décembre 2006, deux bons de souscription (un BSA A et un BSA B) ont été attribués gratuitement et attachés à chaque action, l'objectif poursuivi étant de lever des fonds supplémentaires en novembre 2007 et novembre 2008 afin de permettre à Turenne Investissement de poursuivre régulièrement son activité d'investissement.

Les modalités d'exercice des BSA B sont les suivantes :

- ◆ **Deux BSA B** permettent de souscrire à **une nouvelle action**.
- ◆ Le **prix d'exercice** présente une **décote de 15%** par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des dix séances de bourse du 17 octobre 2008 au 30 octobre 2008 inclus. Le cours de référence étant de 4,07 €, le prix d'exercice est fixé à **3,46 €**
- ◆ La **période d'exercice** des bons est de **7 jours**, soit du **31 octobre au 6 novembre 2008 inclus**.
- ◆ **Au-delà du 6 novembre 2008**, les BSA B ne seront plus négociables, ni exerçables.
- ◆ Les actions créées sur exercice des BSA B seront de même catégorie et seront assimilées aux actions de la Société déjà admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'exercice de la totalité des 1 657 066 BSA B permettrait de créer 828 533 actions nouvelles et de lever un montant d'environ 2,87 millions €.

Pour témoigner de leur confiance dans les perspectives de TURENNE INVESTISSEMENT, les associés et salariés, qui détiennent à ce jour, 2 % du capital, vont exercer la totalité de leurs BSA B (via TURENNE PARTICIPATIONS).

Contrat de Liquidité

Un programme de rachat d'actions TURENNE INVESTISSEMENT a été voté lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2008, comme l'autorise l'article 37 de la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008.

Ce programme de rachat d'actions a été affecté à un contrat de liquidité, mis en place avec la société de bourse INVEST SECURITIES, auquel a été alloué un montant de 300 000 €.

Règles de co-investissement :

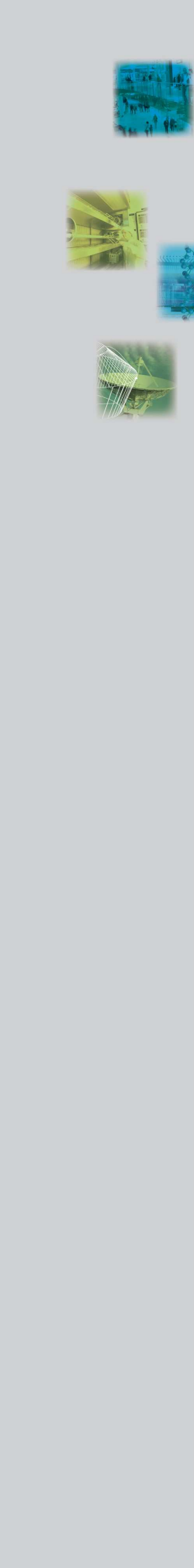
A compter du 30 octobre 2008, les pourcentages de co-investissement de TURENNE INVESTISSEMENT aux côtés du FCPI Développement & Innovation 3, des FIP Hexagone Croissance 2 et Hexagone Patrimoine 1 gérés par TURENNE CAPITAL PARTENAIRES, sont les suivants :

- 60 % en cas de co-investissement avec le FCPI ;
- 16 % en cas de co-investissement avec les FIP ;
- 15 % en cas de co-investissement avec les FIP et le FCPI.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

TURENNE INVESTISSEMENT, société de capital investissement créée par TURENNE CAPITAL, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par TURENNE CAPITAL.

TURENNE INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la



santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un horizon d'investissement à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, TURENNE CAPITAL est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contact

Turenne Capital
Béatrice VERNET
Tél. : 01 53 43 03 03
bvernet@turennecapital.com

Relations Presse

ACTUS Communication
Samuel BEAUPAIN
Tél. : 01 53 67 36 49
sbeaupain@actus.fr

ACTUS Communication
Coralie VOGT
Tél. : 01 53 67 35 79
cvogt@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.